



Sainte- Luce, le 13 mars 2020

Objet : MOT DE LA MAIRE DE SAINTE-LUCE - Covid-19 : Mesures de précaution - Appel à la solidarité

Chers Luçois,
Chères Luçoises,

Comme vous le savez sûrement, la Direction de la santé publique du Québec a émis plusieurs directives depuis hier. Le coronavirus qui se propage actuellement est plus contagieux que la grippe normale, il n'y a pas de vaccin connu pour le traiter et les risques de mortalité sont plus grands. Cela entraîne forcément une pression sur le système de santé du Québec, et les travailleuses et les travailleurs du réseau doivent continuer à assurer les services habituels, en plus de gérer la pandémie.

Il est évident que notre réalité est différente de ce qui se passe à Montréal, en Europe ou ailleurs. Dans ce contexte, nous en appelons à votre collaboration collective pour être solidaire de ceux et celles qui auront à nous soigner si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour éviter la propagation du COVID-19.

Notre municipalité étant est un milieu dynamique et vivant, plusieurs événements se déroulent chaque semaine dans notre communauté et les occasions de rencontres sont nombreuses. Pour éviter la propagation du COVID-19, nous vous demandons de respecter les directives suivantes émises par le gouvernement du Québec :

- D'annuler, pour une période de 30 jours, tous les rassemblements intérieurs **de plus de 250 personnes ou qui ne sont pas nécessaires**;
- toutes les personnes qui, à compter du 12 mars 2020, reviennent de l'étranger doivent s'isoler de façon volontaire;
- De vous laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- D'utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon;
- D'observer ces règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, d'éviter le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans

- les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- D'éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.

Prenez note que, pour l'instant, le bureau municipal restera ouvert aux citoyens. Des informations complémentaires plus précises seront données par notre administration sur la page Facebook de la municipalité aussi régulièrement que possible.

Vous comprendrez que dans le contexte, nous prendrons les décisions dans une volonté profonde de faire notre part collectivement pour la santé de tous et nous sommes conscients que cela bousculera et bouleversera nos habitudes de vies.

La situation évolue rapidement. Nous serons vigilant dans les prochains jours ainsi que les prochaines semaines et nous serons en communication constante avec vous pour vous informer des plus récents développements.

D'ici là, nous vous invitons à simplement revoir vos habitudes pour les prochaines semaines, à ne pas céder à la panique et à éviter de se placer dans une situation qui pourrait être évitée.



Maïté Blanchette-Vézina
Maire de la Municipalité de Sainte-Luce